



Demission contractuel fonction publique territoriale

Par **Sarah8990**, le **23/02/2025** à **17:35**

Bonjour

Je suis agent contractuel dans la fonction publique territoriale depuis 2 ans, sous contrat CDD (2 fois 1 an).

Quels sont les conditions exactes pour démissionner, en sachant que sur mon contrat de travail il n'est pas mentionner qu'il faut justifier d'une embauche en CDI.

C'est a dire : Faut il obligatoirement avoir trouvé un CDI pour demission, comme cela est le cas dans le privé ?

Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **23/02/2025** à **18:38**

Bonsoir et bienvenue

Vous dites par ailleurs que vous comptez signer un CDD dans la fpt !!!

https://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/demission/duree-periode-preavis-fonction-publique_165872_1.htm

Par **Sarah8990**, le **25/02/2025** à **17:10**

Bonsoir,

Effectivement il s'agit de la suite de mon 1er message.
C'est desormais acte, j'ai bien signé mon contrat de 1 an.

Donc pourrais dans l'année démissionner sans avoir forcément trouver un CDI.

Merci pour vos réponses